

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC579

présenté par
M. Raux, rapporteur

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	25 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	25 000 000
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon les estimations des professionnels du secteur, il manquait environ 40 000 animateurs l'été dernier dans les colonies et centres de vacances. Entre 2016 et 2022, le nombre de brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) décernés chaque année a fortement diminué, passant de près de 55 000 en 2016 à 31 000 en 2021.

Au-delà du manque d'attractivité des métiers de l'animation, lié aux conditions d'emploi, le coût de la formation peut représenter un obstacle pour de nombreux jeunes. Conscient des difficultés du secteur de l'animation, le Gouvernement a octroyé en 2022 une aide de 200 euros à 27 jeunes afin de leur permettre d'achever leur parcours de formation. Le résultat s'est révélé extrêmement

positif : la même année, plus de 46 000 BAFA ont été décernés. Or le dispositif n'a pas été reconduit en 2023. Il est donc à craindre que le nombre de formations suivies diminue de nouveau.

Il convient de prendre de nouveau une mesure similaire. Le rapporteur pour avis propose d'instaurer la gratuité complète du BAFA, sous conditions de ressources. Compte tenu du montant minimum de la formation (500 euros), une somme de 25 millions d'euros permettrait à 50 000 jeunes de se former.

Il est proposé, pour ce faire, de transférer 25 millions d'euros de l'action 01 *Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques* du programme 350 *Jeux olympiques et paralympiques 2024* vers l'action 02 *Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire* du programme 163 *Jeunesse et vie associative*.